



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Points 68 a) et 129 de l'ordre du jour

### Promotion et protection des droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme

#### Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

## Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prévu à l'article 5 du Protocole facultatif

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport expose en détail les ressources demandées en conséquence de l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont le nombre de membres a été porté de 10 à 25, comme le prévoit l'article 5 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Aux termes de l'article 5 du Protocole facultatif, lorsque le nombre des ratifications ou adhésions au Protocole atteint 50, celui des membres du Sous-Comité de la prévention est porté à 25.

Il convient de rappeler qu'au paragraphe 23.34 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 23)], le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que le Sous-Comité était composé de 10 experts et qu'il en compterait 25 lorsque le Protocole facultatif entrerait en vigueur pour 50 États parties, ce qui devait se faire pendant l'exercice 2010-2011. En septembre 2009, le cinquantième instrument de ratification du Protocole facultatif a été déposé auprès du Secrétaire général.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 janvier 2011).



Le Secrétariat estime que pour appuyer les activités du Sous-Comité, il faudra prévoir des ressources additionnelles se répartissant comme suit : a) un montant estimatif de 2 233 500 dollars pour 2011; et b) un montant estimatif de 5 474 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013. Il est proposé que le montant total des ressources additionnelles demandées pour 2011, qui s'élève à 2 233 500 dollars, soit financé au moyen du fonds de réserve du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 au titre i) du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (1 164 600 dollars), ii) du chapitre 23 (Droits de l'homme) (996 800 dollars), et iii) du chapitre 28E [Administration (Genève)] (72 100 dollars) du budget-programme de 2010-2011. Pour l'exercice 2012-2013, les ressources additionnelles demandées, soit un montant estimatif de 5 474 000 dollars au titre i) du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (3 079 200 dollars), ii) du chapitre 23 (Droits de l'homme) (2 336 000 dollars) et iii) du chapitre 28E [Administration (Genève)] (58 800 dollars), seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice correspondant.

## **I. Introduction**

1. En septembre 2009, le cinquantième instrument de ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été déposé auprès du Secrétaire général. Aux termes de l'article 5 du Protocole, lorsque le nombre des ratifications ou adhésions au Protocole atteint 50, celui des membres du Sous-Comité de la prévention est porté de 10 à 25. Il convient de rappeler que le Sous-Comité a été créé en 2006 en application de l'article 2 du Protocole.

2. Le Sous-Comité élargi (25 membres) devrait tenir sa première session en février 2011. On estime que les montants approuvés dans le budget-programme de 2010-2011 au titre de l'appui au Sous-Comité et les ressources nécessaires aux services de conférence devront être augmentés à compter de 2011 pour permettre au Sous-Comité de remplir le mandat que lui confie le Protocole facultatif. Aux termes de l'article 25 du Protocole, les dépenses résultant des travaux du Sous-Comité créé en vertu du Protocole sont prises en charge par l'Organisation des Nations Unies.

## **II. Activités supplémentaires résultant de l'augmentation du nombre de membres du Sous-Comité**

3. Les activités supplémentaires qui devront être menées du fait de l'augmentation du nombre de membres du Sous-Comité relèvent : a) du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); b) du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) du programme 19 (Droits de l'homme); et c) du sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2010-2011. Elles relèvent également du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); du chapitre 23 (Droits de l'homme); et du chapitre 28E [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

4. L'élargissement du Sous-Comité devrait entraîner, en sus des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance supplémentaires nécessaires afférents à la participation de 15 nouveaux membres aux sessions annuelles, des dépenses supplémentaires au titre du personnel d'appui et des services de documentation et d'interprétation lors des réunions. Après son élargissement, le Sous-Comité devrait également effectuer des visites de contrôle plus régulières, notamment des visites de pays, de conseil et de suivi.

## **III. Ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011**

5. Comme le montre l'annexe jointe au présent rapport, les crédits ouverts pour 2011 dans le budget-programme de l'exercice 2010-2011 au titre de l'appui aux activités du Sous-Comité se répartissent comme suit : a) services de conférence au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (4 719 800 dollars); b) frais de voyage,

indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée des 10 membres du Sous-Comité pour assister aux trois sessions ordinaires annuelles de cinq jours ouvrables à Genève, frais de voyage des membres et du personnel pour les visites de pays, dépenses liées au personnel d'appui du Sous-Comité [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et frais généraux de fonctionnement pour les visites de contrôle préventif relevant du chapitre 23 (Droits de l'homme) (941 800 dollars); et c) ressources nécessaires à l'appui aux services de conférence pour les techniciens du son et dépenses de fonctionnement récurrentes inscrites au chapitre 28E [Administration (Genève)] (23 600 dollars). Compte tenu de son élargissement, le Sous-Comité travaillera dans trois langues officielles supplémentaires (arabe, français et russe), en plus des deux langues officielles qu'il utilise actuellement (anglais et espagnol).

#### **IV. Montants additionnels à inscrire au budget-programme de l'exercice 2010-2011 et ressources supplémentaires à prévoir au projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013**

6. Les ressources additionnelles qui seront nécessaires à compter de 2011, lorsque les 25 membres du Sous-Comité se réuniront pour la première fois, sont indiquées ci-dessous et récapitulées au paragraphe 36 du présent rapport et dans l'annexe.

##### **A. Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)**

Tableau 1

(En dollars des États-Unis)

	2011		2012-2013	
	Coût annuel	Crédits ouverts	Dépenses additionnelles	Coût biennal
<b>Coût des services de conférence pour le Sous-Comité élargi</b>				
<b>1. Postes supplémentaires demandés</b>				
2 réviseurs hors classe P-5 (espagnol et français)	249 800	–	249 800	902 800
2 réviseurs P-4 (anglais et français)	214 800	–	214 800	776 400
<b>Total partiel</b>	<b>464 600</b>	<b>–</b>	<b>464 600</b>	<b>1 679 200</b>

	2011			2012-2013
	Coût annuel	Crédits ouverts	Dépenses additionnelles	Coût biennal
<b>2. Autres ressources demandées et crédits déjà ouverts au titre des services de conférence</b>				
Ressources additionnelles demandées au titre des services de conférence du fait de l'élargissement du Sous-Comité pour augmenter le volume de documents confiés à la traduction contractuelle	5 419 800	4 719 800	700 000	1 400 000
<b>Total (chapitre 2)</b>	<b>5 884 400</b>	<b>4 719 800</b>	<b>1 164 600</b>	<b>3 079 200</b>

7. L'augmentation du nombre de membres du Sous-Comité se traduira par une augmentation de la charge de travail, qui s'explique essentiellement par l'emploi de langues de travail supplémentaires, à savoir l'arabe, le français et le russe. Compte tenu de la liste des États parties au Protocole facultatif et des candidatures présentées en vue des élections, les documents établis avant et pendant les sessions devront être traduits en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe. Les documents établis après les sessions et les comptes rendus analytiques, qui suscitent un intérêt plus large, continueront d'être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Malgré l'intensification de l'activité, le Sous-Comité prévoit de réduire le volume de documents de 540 pages standard. Selon les estimations, la charge de travail annuelle de la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève se décompose comme suit : services d'interprétation pour 30 réunions et services de documentation pour 3 960 pages standard. En outre, compte tenu de leur caractère confidentiel, les documents afférents au Protocole facultatif ne peuvent être envoyés à la traduction contractuelle et doivent donc être traduits en interne.

8. Pour trouver les moyens de faire face aux deux problèmes que sont le volume accru de documents et les impératifs de confidentialité liés à l'élargissement du Sous-Comité, la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève a procédé à une analyse du volume de travail lié à la documentation au regard des impératifs de confidentialité et de délais. Sur la base de cette analyse, il est proposé d'avoir davantage recours à la traduction contractuelle pour certains types de documents, à savoir ceux qui ne présentent pas d'impératifs de confidentialité et de délais, et de réorganiser les ressources internes de sorte que celles qui sont actuellement utilisées pour traiter des documents non confidentiels s'occupent désormais des documents afférents au Protocole facultatif. En outre, pour garantir que tous les documents traités selon cette nouvelle procédure respectent les normes de qualité et les délais fixés, il est proposé de créer quatre nouveaux postes (2 postes à la classe P-5 et 2 postes à la classe P-4) afin de doter le service de ressources suffisantes pour contrôler la qualité et de renforcer les capacités de révision. Ainsi, les documents afférents au Protocole facultatif pourraient être traités en interne de façon plus économique tout en respectant les impératifs de qualité, de confidentialité et de délais.

9. Il est possible de réorganiser le travail de traduction en interne et d'avoir davantage recours à la traduction contractuelle, pour autant que les ressources nécessaires au contrôle de la qualité des traductions externalisées soient augmentées en conséquence. On peut conclure de l'exercice biennal 2008-2009, pour lequel les fonds alloués à la traduction contractuelle à la Division de la gestion des conférences à Genève ont été multipliés par deux, que le contrôle de la qualité est essentiel à l'utilisation rationnelle et efficace de la traduction contractuelle. Il est donc proposé de créer deux postes de réviseur hors classe à la classe P-5 (espagnol et français), à compter de janvier 2011 et pour un coût estimé à 249 800 dollars en 2011, afin de renforcer la capacité interne de contrôle de la qualité des documents non confidentiels qui seront externalisés en 2011. Les titulaires de ces deux postes seront également assignés au traitement (notamment révision et traduction) des documents afférents au Protocole facultatif, qui sont particulièrement confidentiels, complexes et techniques. Il convient également d'observer que la rédaction des comptes rendus analytiques est un aspect important du travail effectué par les sections anglaise et française dans le cadre du service des réunions du Sous-Comité. Il est proposé de créer deux postes de réviseur P-4 (anglais et français), à compter de janvier 2011 et pour un coût estimé à 214 800 dollars en 2011, pour la rédaction et la révision des comptes rendus afférents au Protocole facultatif qui, du fait de leur degré de complexité et de confidentialité, doivent être confiés à des professionnels compétents et expérimentés. Les réviseurs dotés de l'expérience et des compétences requises pourront traduire efficacement et en autorévision les documents du Sous-Comité, réduisant ainsi le temps de traitement des documents et donnant une marge de manœuvre utile dans la gestion du système de traitement de la documentation, ce qui est important compte tenu du faible pourcentage des documents relatifs aux droits de l'homme qui sont déposés dans les délais.

10. Selon les nouvelles modalités de travail, il sera davantage fait appel à la traduction contractuelle pour les documents non confidentiels, notamment ceux qui ne sont pas assortis de délais. On estime ainsi qu'il faudra prévoir des ressources supplémentaires au titre de la traduction contractuelle à hauteur de 700 000 dollars.

11. Compte tenu des montants approuvés du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et du fait que, au moment où le présent rapport est rédigé, les activités devant être menées pendant l'exercice ont à peine démarré, il est proposé de commencer par créer deux postes P-5 et deux postes P-4, pour un coût total estimé à 464 600 dollars, et d'ouvrir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) un crédit de 700 000 dollars pour la traduction contractuelle des documents non afférents au Protocole facultatif à compter de 2011.

12. Sachant qu'on ne peut prévoir le nombre de réunions et le volume de documents connexes du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, il est difficile d'évaluer pour l'instant si les crédits prévus pour 2010-2011 suffiront.

13. Comme le montre le tableau 1, les ressources supplémentaires demandées pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant total de 3 079 200 dollars, se répartissent comme suit : i) quatre postes (2 P-5 et 2 P-4) qu'il est proposé de créer à compter de 2011 (1 679 200 dollars); et ii) utilisation accrue des services contractuels afin d'absorber le surcroît de travail (1 400 000 dollars).

14. Il ne serait pas nécessaire de modifier le programme de travail approuvé au chapitre 2 de l'exercice 2010-2011. Pour élaborer le programme de travail au titre du chapitre 2 du projet de budget-programme pour 2012-2013, il faudra tenir compte des conséquences de l'élargissement du Sous-Comité.

## B. Chapitre 23 (Droits de l'homme)

Tableau 2

(En dollars des États-Unis)

	2011		2012-2013	
	Coût annuel	Crédits ouverts	Dépenses additionnelles	Coût biennal
<b>1. Personnel en poste</b>				
1 spécialiste des droits de l'homme (P-4)	194 100	194 100	–	–
1 spécialiste des droits de l'homme (P-3)	164 200	164 200	–	–
1 agent des services généraux (Autres classes)	105 900	105 900	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>464 200</b>	<b>464 200</b>	–	–
<b>2. Postes supplémentaires demandés</b>				
1 spécialiste des droits de l'homme (P-3)	90 900	–	90 900	328 400
1 spécialiste des droits de l'homme (P-2)	79 000	–	79 000	285 400
1 agent des services généraux (Autres classes)	71 700	–	71 700	211 800
<b>Total partiel</b>	<b>241 600</b>	–	<b>241 600</b>	<b>825 600</b>
<b>3. Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais à l'arrivée et au départ</b>				
3 sessions à Genève de 5 jours ouvrables chacune; frais de voyage des 10 membres actuels et des 15 nouveaux membres				
Frais de voyage	615 900	246 400	369 500	739 000
6 visites de pays de 10 jours ouvrables chacune (4 membres et 1 expert)				
Frais de voyage	270 100	162 100	108 000	216 000
Déplacement de 4 fonctionnaires du HCDH pour visites de pays				
Frais de voyage	141 600	56 900	84 700	169 400
3 visites de conseil de 3 jours ouvrables chacune (2 membres)				
Frais de voyage	39 300	–	39 300	78 600
Déplacement d'un fonctionnaire du HCDH pour des visites de conseil				
Frais de voyage	12 500	–	12 500	25 000
2 visites de suivi de 3 jours ouvrables chacune (1 membre)				

	2011			2012-2013
	Coût annuel	Crédits ouverts	Dépenses additionnelles	Coût biennal
Frais de voyage	13 100	–	13 100	26 200
Déplacement d'un fonctionnaire du HCDH pour des visites de suivi				
Frais de voyage	8 300	–	8 300	16 600
<b>Total partiel</b>	<b>1 100 800</b>	<b>465 400</b>	<b>635 400</b>	<b>1 270 800</b>
<b>4. Frais généraux de fonctionnement</b>				
Location de véhicule avec chauffeur au cours des missions	55 000	5 000	50 000	100 000
Frais de communication	22 000	2 000	20 000	40 000
Location de bureaux	33 000	3 000	30 000	60 000
Autres services	22 000	2 200	19 800	39 600
<b>Total partiel</b>	<b>132 000</b>	<b>12 200</b>	<b>119 800</b>	<b>239 600</b>
<b>Total, Chapitre 23</b>	<b>1 938 600</b>	<b>941 800</b>	<b>996 800</b>	<b>2 336 000</b>

15. Il convient de rappeler qu'au paragraphe 23.34 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect.23)], le Secrétaire général avait informé l'Assemblée générale que le Sous-Comité était composé de 10 experts et qu'il en compterait 25 lorsque le Protocole facultatif entrerait en vigueur pour 50 États parties, ce qui devait se faire pendant l'exercice 2010-2011. Il faudra, pour que le Sous-Comité élargi dispose des services de secrétariat fonctionnels et techniques indispensables à ses travaux, prévoir les ressources supplémentaires indiquées ci-après.

16. On estime que l'élargissement du Sous-Comité créera des besoins supplémentaires à hauteur de 996 800 dollars en 2011, répartis comme suit : a) frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais à l'arrivée et au départ pour les 15 nouveaux membres qui se rendront aux trois sessions du Sous-Comité à Genève (369 500 dollars); b) frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais à l'arrivée et au départ du personnel effectuant les visites de pays, de conseil et de suivi (160 400 dollars); c) ouverture de crédits pour la création de trois nouveaux postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour appuyer les travaux du Sous-Comité (241 600 dollars); d) déplacement de fonctionnaires du HCDH qui accompagnent les membres du Sous-Comité lors de visites de pays, de conseil et de suivi (105 500 dollars); e) frais généraux de fonctionnement (location de véhicules, communications, location de bureaux et autres services) (119 800 dollars).

17. Passant à 25 membres, le Sous-Comité voit le nombre de ses experts plus que doubler et devient le plus grand organe de surveillance de l'application d'un traité dans le système des Nations Unies.

18. La tenue de visites de contrôle, à titre préventif, là où les personnes sont privées de liberté, est une activité essentielle du Sous-Comité et distingue ce dernier de tous les autres organes des Nations Unies créés par traité. Depuis qu'il a entamé



ses travaux en février 2007, le Sous-Comité a effectué huit missions de contrôle régulières, soit en moyenne deux à trois missions par an. Il est prévu qu'après son élargissement, le Sous-Comité effectuera davantage de visites de contrôle, y compris des missions de suivi dans les pays dans lesquels il se serait déjà rendu, comme le prévoit l'article 13.4 du Protocole facultatif. À ce jour, le Sous-Comité n'a pas encore pu officiellement effectuer de missions visant à offrir des avis aux mécanismes nationaux de prévention, comme le prescrit l'article 11 b); toutefois, sachant que les activités de conseil de ce type sont sollicitées, il est proposé que le Sous-Comité commence à effectuer des missions de conseil dès que possible.

19. Il est prévu qu'après son élargissement, le Sous-Comité effectue 11 missions par an :

a) Six visites régulières au titre des articles 11 a) et 13.1 du Protocole facultatif;

b) Trois visites au titre de l'article 11 b) pour offrir des avis aux mécanismes nationaux de prévention;

c) Deux visites de suivi au titre de l'article 13.4 du Protocole facultatif.

20. Les six visites régulières annuelles devraient durer 10 jours ouvrables chacune et nécessiter des ressources supplémentaires d'un montant de 192 700 dollars, qui viendront s'ajouter aux 219 000 dollars approuvés pour 2011 dans le budget-programme de l'exercice 2010-2011. Les délégations effectuant ces visites comprendront quatre membres du Sous-Comité, un expert extérieur, quatre fonctionnaires du Secrétariat (dont un agent de sécurité, comme l'exige le Département de la sûreté et de la sécurité) et des interprètes, au besoin.

21. Pour ce qui est des visites de conseil, on estime que trois visites de ce type d'une durée de trois jours ouvrables chacune seront effectuées tous les ans, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires d'un montant de 51 800 dollars par an. Les délégations effectuant ces visites comprendront deux membres du Sous-Comité, un fonctionnaire du Secrétariat et des interprètes, au besoin.

22. Enfin, le Sous-Comité entrera en 2011 dans sa quatrième année d'activité et on estime qu'au moins 12 visites auront été conduites. Il faudra donc organiser des visites de suivi, tel que prévu à l'article 13.4 du Protocole facultatif. On propose deux visites de suivi par an d'une durée de trois jours chacune, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires estimées à 21 400 dollars en 2011. Un membre du Sous-Comité, un fonctionnaire du Secrétariat et des interprètes, au besoin, devraient suffire pour ces visites.

23. Pour faire face à la charge de travail qu'entraîneront les visites supplémentaires que le Sous-Comité devra effectuer, il faudra renforcer les effectifs assurant le service du Sous-Comité, qui se composent actuellement d'un P-4, d'un P-3 et d'un agent des services généraux (Autres classes). Les administrateurs en poste couvrent 440 jours ouvrables (220 journées chacun), ce qui correspond à 88 semaines de travail (44 semaines chacun). Compte tenu de la charge de travail supplémentaire que le Sous-Comité devra dorénavant assumer, qui représente 221,5 semaines de travail, il est nécessaire de recruter du personnel. Il est toutefois proposé de commencer par recruter deux administrateurs (1 P-3 et 1 P-2). Ainsi le nombre d'administrateurs assurant le service du Sous-Comité serait-il porté à quatre. Pour couvrir les 221,5 semaines de travail qu'on estime nécessaires pour

assurer le service du Sous-Comité élargi, il est proposé d'adjoindre aux quatre administrateurs travaillant 44 semaines chacun (176 semaines au total) un fonctionnaire à la classe P-3, dont le poste serait financé au moyen des ressources inscrites au chapitre 23 (Droits de l'homme), jusqu'à ce que l'on sache exactement quelle charge de travail supplémentaire résultera de l'élargissement du Sous-Comité.

24. Le tableau d'effectifs approuvé pour l'exercice 2010-2011 au titre du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme), qui est mis en œuvre par la Division des traités relatifs aux droits de l'homme, comprend 37 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 17 agents des services généraux (Autres classes), ainsi que 22 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et cinq agents des services généraux (Autres classes) financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Malgré un taux normal de renouvellement du personnel et les nouveaux besoins linguistiques (voir ci-dessous), les effectifs de la Division devraient rester au complet pendant l'exercice 2010-2011 et au-delà, en raison des demandes liées au service des différents organes conventionnels. Le nombre d'États parties aux instruments relevant du sous-programme 2 a plus que triplé en 10 ans. Le nombre de plaintes a considérablement augmenté (de moins de 1 000 en 1997 à plus de 3 500 en 2001, de 9 000 pour la période 2004-2005 et de 10 000 au cours des deux derniers exercices biennaux). Outre cette augmentation, les langues dans lesquelles les plaintes sont déposées ont également changé, raison pour laquelle il a fallu procéder à quelques ajustements et renforcer le personnel pour doter la Division des capacités et des compétences nécessaires. Actuellement, environ 40 % des plaintes sont présentées en russe, 40 % en anglais, 15 % en espagnol et en français, et 5 % dans d'autres langues.

25. S'agissant de l'appui apporté par les services généraux, un agent est affecté au Sous-Comité. Il est proposé de recruter un autre agent des services généraux (Autres classes). Il est nécessaire de créer ce poste, en raison notamment des demandes que pourrait entraîner l'organisation de missions sur le terrain. Si l'Assemblée générale approuvait les propositions concernant les 11 missions annuelles prévues, il faudrait tenir compte du fait que, comme l'expérience l'a montré, les missions doivent être préparées des semaines à l'avance afin de régler les questions logistiques (voyage, hébergement, chauffeurs locaux, interprétation et sécurité), notamment pour consulter les entités présentes sur le terrain ou les bureaux du PNUD, pour envoyer des télégrammes et des notes d'ordre financier, et pour coordonner un certain nombre de réunions sur le terrain. En plus d'organiser des missions, le nouvel agent des services généraux devra assurer le service des trois sessions annuelles d'une semaine.

26. Des dépenses additionnelles d'un montant de 996 800 dollars, comprenant les coûts liés à un poste P-3, un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes), devraient être engagées en 2011 au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) du fait de l'élargissement du Sous-Comité.

27. Pour l'exercice 2012-2013, comme le montrent l'annexe au présent rapport et le tableau 2, on estime qu'il faudra prévoir, sur la base du coût intégral, des ressources s'établissant à 2 336 000 dollars, notamment pour les trois postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] qu'il est proposé de créer en 2011 pour l'appui aux activités du Sous-Comité élargi. Il sera tenu compte de ces besoins dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2012-2013.

28. Il ne serait pas nécessaire de modifier les produits inscrits au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 23)] du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme).

29. Les produits relatifs aux sessions du Sous-Comité et aux documents de conférence pour l'exercice 2012-2013 seraient pris en compte au moment de l'établissement du projet de budget-programme pour cet exercice.

### C. Chapitre 28E [Administration (Genève)]

Tableau 3

(En dollars des États-Unis)

	2011		2012-2013	
	Coût annuel	Crédits ouverts	Coût additionnel	Coût pour l'exercice
Ingénieurs du son pour assurer le service de 10 journées de séance supplémentaires	11 000	11 000	–	–
Dépenses d'installation non renouvelables (mobilier et ordinateur) d'un montant de 6 100 dollars par poste pour 7 nouveaux postes	42 700	–	42 700	–
Dépenses renouvelables (courrier, fournitures, télécommunications, équipements collectifs, nettoyage de bureaux) d'un montant de 4 200 dollars par poste et par an pour 7 nouveaux postes	42 000	12 600	29 400	58 800
<b>Total, chapitre 28E</b>	<b>95 700</b>	<b>23 600</b>	<b>72 100</b>	<b>58 800</b>

30. Les propositions afférentes au chapitre 28E [Administration (Genève)] au titre des services d'appui aux conférences ont été établies à partir des prévisions de la charge de travail pour l'année 2011 et pour l'exercice biennal 2012-2013 en consultation avec la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire pour 2011 et pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre de la mise à disposition d'ingénieurs du son et de la prestation de service de secrétariat.

31. En revanche, des ressources supplémentaires d'un montant estimé à 72 100 dollars sont nécessaires pour 2011 au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)] du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, en vue de financer les dépenses afférentes aux 7 nouveaux postes dont la création est proposée en 2011, soit 4 nouveaux postes au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 3 nouveaux postes au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme), à savoir : i) dépenses renouvelables (courrier, fournitures, télécommunications, équipements collectifs, nettoyage de bureaux, d'un montant estimatif de 4 200 dollars par poste, soit 29 400 dollars par an); ii) dépenses non renouvelables (mobilier et matériel de bureau d'un montant estimatif de 6 100 dollars par poste, soit 42 700 dollars).

32. Pour l'exercice biennal 2012-2013, des dépenses renouvelables afférentes aux sept nouveaux postes dont la création est proposée en 2011, d'un montant estimé à 58 800 dollars, sont à prévoir au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)]. Il est proposé d'examiner ces ressources dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

33. Il n'est pas nécessaire de modifier le programme de travail approuvé au titre du chapitre 28E pour l'exercice biennal 2010-2011. Lors de l'établissement du programme de travail au titre du chapitre 28E du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, il sera tenu compte des produits découlant de l'élargissement du Sous-Comité.

**Chapitre 35**  
**Contributions du personnel**  
**Chapitre 1 des recettes**

34. Pour 2011, des ressources supplémentaires d'un montant estimé à 98 000 dollars pour les 7 nouveaux postes dont la création est proposée – a) 2 P-5 et 2 P-4 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), b) 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC) au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) – seront nécessaires au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), montant qui sera compensé par une somme correspondante au titre du chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

35. Pour l'exercice biennal 2012-2013, des ressources supplémentaires calculées sur la base du coût intégral, d'un montant estimé à 343 800 dollars, seront nécessaires au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), montant qui sera compensé par une somme correspondante au titre du chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Ces ressources seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

**Récapitulation des ressources supplémentaires nécessaires**

36. Les ressources supplémentaires nécessaires pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 sont récapitulées dans le tableau 4. Comme le montre ce tableau, un montant total de 2 233 500 dollars est proposé pour 2011. Les ressources nécessaires pour 2011 ne sont pas toutes prévues dans le budget-programme pour l'exercice 2010-2011. Pour l'exercice biennal 2012-2013, les ressources nécessaires, d'un montant estimé à 5 474 000 dollars, seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme.

Tableau 4

(En dollars des États-Unis)

	2011	2012-2013
I. Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)		
Personnel : 2 postes P-5 et 2 postes P-4	464 600	1 679 200
Services contractuels	700 000	1 400 000
<b>Total partiel</b>	<b>1 164 600</b>	<b>3 079 200</b>

	2011	2012-2013
II. Chapitre 23 (Droits de l'homme)		
Personnel : 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)	241 600	825 600
Frais de voyage, indemnités journalières, faux frais liés au départ et à l'arrivée (membres du Sous-Comité)	529 900	1 059 800
Frais de voyage, indemnités journalières, faux frais liés au départ et à l'arrivée (personnel)	105 500	211 000
Frais généraux de fonctionnement	119 800	239 600
<b>Total partiel</b>	<b>996 800</b>	<b>2 336 000</b>
III. Chapitre 28E [Administration (Genève)]	72 100	58 800
IV. Chapitre 35 (Contributions du personnel)	98 000	343 800
V. Chapitre 1 des recettes	(98 000)	(343 800)
<b>Total général</b>	<b>2 233 500</b>	<b>5 474 000</b>

## V. Conclusions et décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

37. La cinquantième ratification du Protocole facultatif et l'élargissement du Sous-Comité qui en résulte entraînent des dépenses additionnelles par rapport au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 d'un montant estimé à 2 233 500 dollars, à savoir 1 164 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 996 800 dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme), 72 100 dollars au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)], 98 000 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), montant qui sera compensé par une somme correspondante au titre du chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

38. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

39. Le Secrétariat a recherché quelles ressources pouvaient être transférées en vue de financer les dépenses additionnelles. Si tout a été mis en œuvre pour financer le montant supplémentaire de 2 233 500 dollars dans les limites des ressources existantes – 1 164 600 dollars au titre du chapitre 2, 996 800 dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme), 72 100 dollars au titre du chapitre 28E et 98 000 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du

personnel), montant qui sera compensé par une somme correspondante au titre du chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) –, cette possibilité ne pourra être déterminée que lors de l'établissement de l'état récapitulatif des dépenses à imputer au fonds de réserve, lequel sera lui-même fonction de la demande totale de services additionnels, telle qu'elle ressortira des états d'incidences sur le budget-programme de l'exercice 2010-2011 et des prévisions révisées. L'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2010-2011, au titre duquel des ressources additionnelles sont demandées, sera présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale vers la fin de la partie principale de sa soixante-cinquième session, conjointement avec les propositions relatives à l'utilisation du fonds de réserve pour financer les ressources supplémentaires.

40. Pour l'exercice 2012-2013, les ressources supplémentaires d'un montant estimé à 5 474 000 dollars, qui correspond aux dépenses prévues au titre du chapitre 2 (3 079 200 dollars), du chapitre 23 (Droits de l'homme) (2 336 000 dollars), du chapitre 28E (58 800 dollars), du chapitre 35 (Contributions du personnel) (343 800 dollars), montant qui doit être compensé par une somme correspondante au titre du chapitre 1 (Recettes provenant des contributions du personnel), seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

41. L'Assemblée générale est priée d'approuver les ressources supplémentaires proposées par le Secrétaire général d'un montant total de 2 233 500 dollars pour 2011, résultant de l'élargissement du Sous-Comité, à imputer au fonds de réserve pour l'exercice biennal 2010-2011, correspondant à :

- a) 1 164 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences);
- b) 996 800 dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme);
- c) 72 100 dollars au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)];
- d) 98 000 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), montant qui sera compensé par une somme correspondante au titre du chapitre 1 (Recettes provenant des contributions du personnel).
- e) La création de 7 postes, à savoir : i) 2 postes P-5 et 2 postes P-4 au titre du Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); ii) 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme).

## Annexe

**Montant estimatif total des dépenses additionnelles  
résultant de l'augmentation des activités liées  
au Protocole facultatif se rapportant à la Convention  
contre la torture et autres peines ou traitements  
cruels, inhumains ou dégradants pour les exercices  
biennaux 2010-2011 et 2012-2013**

(En dollars des États-Unis)

Ressources	2011			2012-2013		
	Nombre d'unités	Coût/unité (a)	Coût annuel (b)	Crédits ouverts (c)	Coût additionnel (d) = (b) - (c)	Coût pour l'exercice (e)
<b>A. Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>						
<b>1. Personnel supplémentaire nécessaire</b>						
2 postes de réviseur hors classe P-5 (français, espagnol)	2	124 900	249 800	–	249 800	902 800
2 postes de réviseur P-4 (anglais, français)	2	107 400	214 800	–	214 800	776 400
<b>Total partiel, chapitre 2</b>			<b>464 600</b>		<b>464 600</b>	<b>1 679 200</b>
<b>2. Ressources autres que celles relatives au personnel et crédits déjà ouverts au titre des services de conférence</b>						
Ressources additionnelles demandées au titre des services de conférence fournis au Sous-Comité élargi pour augmenter le volume de documents confiés à la traduction contractuelle			5 419 800	4 719 800	700 000	1 400 000
<b>Total partiel, chapitre 2</b>			<b>5 884 400</b>	<b>4 719 800</b>	<b>1 164 600</b>	<b>3 079 200</b>
<b>B. Chapitre 23 (Droits de l'homme)</b>						
<b>1. Personnel existant</b>						
1 poste de spécialiste des droits de l'homme P-4	1	194 100	194 100	194 100	–	–
1 poste de spécialiste des droits de l'homme P-3	1	164 200	164 200	164 200	–	–
1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)	1	105 900	105 900	105 900	–	–
<b>Total partiel 1, chapitre 23</b>		<b>464 200</b>	<b>464 200</b>	<b>464 200</b>	–	–
<b>2. Personnel supplémentaire nécessaire</b>						
1 poste de spécialiste des droits de l'homme P-3	1	90 900	90 900	–	90 900	328 400
1 poste de spécialiste des droits de l'homme P-2	1	79 000	79 000	–	79 000	285 400
1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)	1	71 700	71 700	–	71 700	211 800
<b>Total partiel 2, chapitre 23</b>		<b>241 600</b>	<b>241 600</b>	–	<b>241 600</b>	<b>825 600</b>

Ressources	2011				2012-2013	
	Nombre d'unités	Coût/unité (a)	Coût annuel (b)	Crédits ouverts (c)	Coût additionnel (d) = (b) - (c)	Coût pour l'exercice (e)
<b>3. Frais de voyage, indemnités journalières, faux frais liés au départ et à l'arrivée</b>						
3 sessions à Genève de 5 jours ouvrables chacune; frais de voyage pour les 10 membres actuels et les 15 nouveaux membres			615 900	246 400	369 500	739 000
Frais de voyage pour 6 visites de pays de 10 jours ouvrables chacune (4 membres et 1 expert)			270 100	162 100	108 000	216 000
Frais de voyage de 4 membres du HCDC pour les visites de pays			141 600	56 900	84 700	169 400
Frais de voyage pour 3 visites consultatives de 3 jours ouvrables chacune (2 membres)			39 300	–	39 300	78 600
Frais de voyage de 1 membre du HCDC pour les visites consultatives			12 500	–	12 500	25 000
Frais de voyage pour 2 visites de suivi de 3 jours ouvrables chacune (1 membre)			13 100	–	13 100	26 200
Frais de voyage de 1 membre du HCDC pour les visites de suivi			8 300	–	8 300	16 600
<b>Total partiel 3, chapitre 23</b>			<b>1 100 800</b>	<b>465 400</b>	<b>635 400</b>	<b>1 270 800</b>
<b>4. Frais généraux de fonctionnement</b>						
Location d'un véhicule avec chauffeur	11	5 000	55 000	5 000	50 000	100 000
Frais de communication	11	2 000	22 000	2 000	20 000	40 000
Location de bureaux	11	3 000	33 000	3 000	30 000	60 000
Services divers	11	2 000	22 000	2 200	19 800	39 600
<b>Total partiel 4, chapitre 23</b>			<b>132 000</b>	<b>12 200</b>	<b>119 800</b>	<b>239 600</b>
<b>Total, chapitre 23</b>			<b>1 938 600</b>	<b>941 800</b>	<b>996 800</b>	<b>2 336 000</b>
<b>C. Chapitre 28E [Administration (Genève)]</b>						
Ingénieurs du son pour assurer le service de 10 journées de séance supplémentaires			11 000	11 000	–	–
Dépenses d'installation non renouvelables (mobilier et ordinateur) d'un montant de 6 100 dollars par poste pour 7 nouveaux postes			42 700	–	42 700	–
Dépenses renouvelables (courrier, fournitures, télécommunications, équipements collectifs, nettoyage de bureaux) d'un montant de 4 200 dollars par poste et par an pour 7 nouveaux postes			42 000	12 600	29 400	58 800
<b>Total partiel, chapitre 28E</b>			<b>95 700</b>	<b>23 600</b>	<b>72 100</b>	<b>58 800</b>
<b>D. Chapitre 35 (Contributions du personnel)</b>			169 900	71 900	98 000	343 800
<b>E. Chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)</b>			(169 900)	(71 900)	(98 000)	(343 800)
<b>Total</b>			<b>7 918 700</b>	<b>5 685 200</b>	<b>2 233 500</b>	<b>5 474 000</b>